



Décision n° CODEP-CLG-2025-016438 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 10 mars 2025 portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu la décision n°2025-DC-001 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 relative à l'organisation et au fonctionnement des services de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000074 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Décide :

Article 1^{er}

1° A compter du 10 mars 2025, Monsieur Laurent AUDOUIN assure par intérim les fonctions de directeur du site de Cadarache ;

2° A compter de cette même date, Monsieur François VALLETTE cesse d'assurer par intérim les fonctions de directeur du site de Cadarache.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 10 mars 2025.

Signé par :

Pour le président et par délégation,
Le directeur général de l'ASN,

Olivier GUPTA